
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 15

Séance du 01 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier février l'assemblée régulièrement convoquée le 01 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Marie CHEPTOU (Conseillère Municipale)

Représentés: Ghislain GUYON par Valerie BOUIN, Ludovic LAUNEAU par Valerie BOUIN, Jacques BOULLENGER par Jacques MOTARD

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Ghislaine MOREAU

Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire.

Ordre du jour

Nomination secrétaire de séance

Acquisition de la parcelle n°452 section B lieu-dit la Futaie pour la mise en place d'une citerne incendie

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Ghislaine Moreau

Affaires soumises à délibération:

Objet: Acquisition de la parcelle n°452 Section B lieu-dit la Futaie pour la mise en place d'une citerne incendie - DE 2022 012

Au préalable, Madame le Maire informe le conseil que VLSTP a demandé au géomètre de confirmer l'emplacement des bornes aux Bournais, ce qui a été fait. Les glissières de sécurité posées, la clôture pourra être installée.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'installation de la deuxième citerne incendie sur la commune de Charentilly, il a été procédé au travail de division et de bornage par le cabinet Géoplus pour un montant de 800.00HT soit 960.00€ TTC, que les frais de clôture pour un montant de 2 900.00€ HT soit 3 480.00€ TTC (telle que celle installée aux Bournais) et de bornage sont pris en charge par la commune de Charentilly.

Madame le Maire explique que la parcelle n°452 section B située au lieu-dit La Futaie à Charentilly, d'une surface de 04a94ca, propriété de monsieur Didier Chevallier est à ce jour au prix de vente à hauteur de 1 235.00€

Maître Beuzelin, notaire à Rouziers de Touraine procèdera à l'acte d'acquisition de ce bien.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE l'acquisition par la commune de Charentilly de la parcelle n°452 Section B, d'une surface de 04a94ca, lieu-dit La Futaie et appartenant à monsieur Didier Chevallier,**
- **FIXE le montant de cette acquisition sur la base de 1 235.00€ pour cette parcelle citée ci-dessus ;**
- **DECIDE que les frais de bornage, réalisé par Géolplus, à hauteur de 800.00€ HT soit 960.00€ TTC seront pris en charge par la commune de Charentilly ;**
- **DECIDE que les frais de clôture à hauteur de 2 900.00€ HT soit 3 480.00€ TTC seront pris en charge par la commune de Charentilly ;**
- **DESIGNE Maître Martin BEUZELIN, notaire à Rouziers de Touraine, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune de Charentilly ;**
- **DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.**

Questions diverses :

Madame le Maire souhaite faire part des remerciements de Madame Legéard à l'ensemble des membres du conseil municipal pour ce que la mairie a mis en place pour les obsèques de son époux.

Madame le Maire informe les membres du conseil que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (Brigitte Parisis, Ghislaine Moreau, Jean Ageorges, Muriel Cheruau, Marc Rué, Ludovic Launeau) se réunira le mardi 22 mars 2022 à 15h00 salle du conseil à la mairie en présence d'une personne du service départemental des Impôts Fonciers.

Madame le Maire rappelle quelques dates à venir :

Commission finances : le 22 février 2022 à 19h00

Conseil municipal : le 8 mars 2022 à 19h00

Réunion retour du travail sur le PLU de la commune de Charentilly réalisé par des étudiants de la faculté de Tours : le 22 mars 2022 à 18h30

Fin de séance : 19h10

Valérie BOUIN			Ghislain GUYON
Brigitte PARISIS			Jean AGEORGES
Muriel CHERUAU			Marc RUÉ
Ghislaine MOREAU			Ludovic LAUNEAU
Annie FONTAINE			Guillaume DUBOIS
Nathalie JAUNASSE			Quentin BONVALLET- DAMOISEAU
Jacques BOULLENGER			Christine LAVEAU
Jacques MOTARD			